

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

26236-26237
**Projet de rénovation du quartier Bois-du-
Château- NPNRU – Phase 3 Provisoire - Rues
Ladmirault Badinter Gounod**

Date et heure limites de réception des offres :
Le 12 novembre 2026 à 12 :00 (midi)



REPONSE PAR VOIE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE POUR LA PRESENTE CONSULTATION

L'adresse mail utilisée sur la plateforme de téléchargement du dossier de consultation servira dans le cadre de correspondances pendant la durée de la consultation et pour l'information aux candidats non retenus. Assurez-vous d'indiquer une adresse permettant d'assurer une transmission certaine de l'information au sein de votre société

SOMMAIRE

1.	Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1	– Objet.....	3
1.2	- Mode de passation et type de contrat.....	3
1.4	- Réalisation de prestations similaires.....	3
2.	Conditions de la consultation.....	3
2.1	- Délai de validité des offres.....	3
2.2	- Mode de dévolution.....	3
2.3	- Variantes.....	3
2.4	- Tranches.....	4
2.5	- Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s).....	4
2.6	- Action d’insertion par l’économie et l’emploi.....	4
3.	Conditions relatives au contrat.....	4
3.1	- Durée du contrat - délai d'exécution.....	4
3.2	- Sous-traitance – Tâches essentielles.....	4
3.3	- Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4.	Contenu du dossier de consultation.....	5
5.	Présentation des candidatures et des offres.....	5
5.1	- Documents à produire.....	6
6.	Conditions d'envoi des plis.....	8
6.1	- Transmission électronique.....	8
7.	Analyse des candidatures et des offres.....	8
7.1	- Sélection des candidatures.....	8
7.2	- Attribution des marchés.....	8
8.	Renseignements complémentaires.....	11
8.1	- Points de contact.....	11
8.2	- Visite obligatoire.....	12
8.3	- Voies de recours.....	12

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet

La présente consultation concerne : le projet de rénovation du quartier Bois-du-Château de la Phase 3 Provisoire sur les rues Ladmirault, Badinter et Gounod.

1.2 - Mode de passation et type de contrat

Le marché est passé en procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2 du code de la commande publique.

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.3 - Décomposition de la consultation

Le marché est alloti. Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lots	Désignation	Code CPV (objet principal)
1	TERRASSEMENTS - VOIRIE - SIGNALISATION	45112500-0 45233120-6
2	EAUX PLUVIALES - EAUX USEES - EAU POTABLE	45232410-9 45232150-8

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

1.4 - Réalisation de prestations similaires

En application de l'article R.2122-7 du code, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2. Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 – Mode de dévolution

Le marché peut être attribué à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire est impérativement solidaire de chaque membre.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public (article R.2142-4 du code).

Une même entreprise ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché conformément à l'article R.2142-23 du CCP.

2.3 – Variantes

Pas de variantes prévues/autorisées dans le marché.

2.4 – Tranches

Pas de tranches prévues dans le marché.

2.5 – Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s)

Pas de prestation supplémentaire éventuelle prévue dans le marché.

2.6 – Action d’insertion par l’économie et l’emploi

En application de l’article L2112-2 du code de la commande publique, le marché comporte dans le cadre de son exécution une clause d’insertion sociale obligatoire de **1 540 heures minimum sur la durée totale du marché**.

Ce dispositif consiste à réserver, dans le cadre de l’exécution du marché, une partie du temps de travail nécessaire à la réalisation de la prestation au bénéfice de publics prioritaires rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières (demandeurs d’emploi de longue durée, jeunes peu ou pas qualifiés, ...).

Dans ce cadre, l’entreprise choisie, quelle qu’elle soit, s’engage à réaliser une action d’insertion en vue de l’accès ou du retour à l’emploi de ces publics.

Pour toute information qui leur serait utile, les candidats peuvent contacter la chargée de mission Clauses d’insertion au 06 80 85 87 61.

Les dispositions relatives à la clause d’insertion sont précisées dans la fiche Annexe « Insertion sociale » du cahier des clauses administratives particulières. Les conditions d’exécution sont précisées à l’acte d’engagement.

3. Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat - délai d'exécution

La durée du marché débute à la date de notification du marché jusqu’au parfait achèvement des Travaux. Le délai global estimatif prévu pour l’exécution de l’ensemble des prestations est de 33 mois dont 2 mois de préparation de chantier (hors délai de garantie de parfait achèvement).

3.2 - Sous-traitance – Tâches essentielles

Aucune tâche n’est considérée comme essentielle en application des dispositions de l’article L.2193-3 du code.

3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prix sont révisables à chaque demande d’acompte conformément aux dispositions du CCAP.

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur le budget communal, paiement selon les règles de la comptabilité publique. Envoi des factures via CHORUS : <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr>

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L’attention des candidats est attirée sur le fait que s’ils veulent renoncer aux bénéfices de l’avance prévue, ils doivent le préciser à l’acte d’engagement.

4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chacun des lots
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) : un par lot
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) : un par lot
- les pièces techniques (graphiques et les annexes) :

➤ **Pièces graphiques :**

- C.1.1 Plan de démolition (secteur Lamirault / Venelles) (échelle : 1/250)
- C.1.2 Plan de démolition (secteur R. Badinter / plaine des sports) (échelle : 1/250)
- C.1.3 Plan de démolition (secteur C. Gounod) (échelle : 1/250)
- C.2.1 Plan des réseaux existants (secteur Lamirault / Venelles) (échelle : 1/250)
- C.2.2 Plan des réseaux existants (secteur R. Badinter / plaine des sports) (échelle : 1/250)
- C.2.3 Plan des réseaux existants (secteur C. Gounod) (échelle : 1/250)
- C.3.1 Plan de nivellement (secteur Lamirault / Venelles) (échelle : 1/250)
- C.3.2 Plan de nivellement (secteur R. Badinter / plaine des sports) (échelle : 1/250)
- C.3.3 Plan de nivellement (secteur C. Gounod) (échelle : 1/250)
- C.4.1 Plan d'assainissement AEP (secteur Lamirault / Venelles) (échelle : 1/250)
- C.4.2 Plan d'assainissement AEP (secteur R. Badinter / plaine des sports) (échelle : 1/250)
- C.4.3 Plan d'assainissement AEP (secteur C. Gounod) (échelle : 1/250)
- C.4.4 Plan d'assainissement AEP (secteur Bois du Château) (échelle : 1/250)

➤ **Pièces annexes :**

- Documents de Phasage / Planning
- DT
- Rapport géotechnique
- Rapport amiante
- Prescriptions
- dont Charte Faibles Nuisances (**à signer**), Gabarits Panneautique Chantier, Protocole travaux à proximité de l'arbre, Règlement de voirie 2017, Cahier des charges Régie Eau Potable
- Divers
- dont Noms de rues, Lien URL Maquette 3D numérique
- PGC

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante :
www.megalis.bretagne.bzh

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Si le candidat présente un sous-traitant, il doit fournir les formulaires DC1 - Lettre de candidature et DC2 - Déclaration du candidat (disponibles gratuitement sur l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou tout document équivalent.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature et de l'offre telles que libellées ci-après.

5.1.1 Pièces de la candidature

Conformément à l'article L.2142-1 du code de la commande publique, l'acheteur doit s'assurer que les candidats à la procédure disposent des capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

La Ville de Lorient demande les documents suivants :

- Concernant la situation juridique de l'entreprise :
 - N° unique d'identification
 - Les pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise.
- Concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
 - Les chiffres d'affaires des trois dernières années en identifiant la part de chiffre d'affaires relevant du marché concerné, sauf pour les entreprises nouvellement créées qui doivent justifier de leur date de création par tout moyen.
- Concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
 - Une présentation de l'entreprise détaillant les compétences et les moyens humains (organigramme) ;
 - Une déclaration indiquant les moyens techniques dont dispose le candidat pour réaliser la prestation : matériel, équipement technique, outillage etc ;
 - Une liste de références de travaux de même nature que ceux prévus au marché effectués au cours des trois dernières années (en précisant le montant, la date et le destinataire) ;
 - Certificats de qualifications professionnelles des entreprises (La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle similaire ou des références de travaux, avec certificats de bonne exécution signés de la main des Maîtres d'Ouvrage, attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate).

Niveau souhaité de qualification professionnelle :

Lot 1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE-SIGNALISATION

FNTP 232 : Préparation des sites - Ouvrages en terre, terrassements - Travaux de terrassement courants

FNTP 3221 : Voiries, routes - Trafic important - Revêtements en matériaux enrobés - Enrobés classiques

FNTP 341 : Chaussées urbaines - Assises de chaussées

FNTP 3421 : Chaussées urbaines - Revêtements en matériaux enrobés - Enrobés classiques

FNTP 3713 : Equipements de la route - Mise en œuvre de produits de marquage routier pour signalisation routière - Mise en œuvre par moyens mécaniques sur autres routes (TMJA ≤ 150)

FNTP 372 : Equipements de la route - Pose de bornes ou panneaux de signalisation

Lot 2 : EAUX PLUVIALES - EAUX USEES - EAU POTABLE

FNTP 5144 : Eaux, assainissement, autres fluides - Construction en tranchée de réseaux d'eau, d'assainissement - Construction de réseaux gravitaires en site urbanisé - Profondeur de tranchée ≤ 3,50m hors nappe phréatique

- Les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) complétés.

Les candidats peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre,

pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique, cette vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sera réalisée après l'analyse des offres et avant l'attribution du marché.

5.1.2 Pièces de l'offre

Afin de faciliter l'analyse des offres, il est expressément demandé aux candidats de transmettre les pièces financières (BPU, DQE) en version EXCEL ou libre office.

Documents de l'offre
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, dûment complété et signé
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) signé
Le bordereau des prix unitaires (BPU) : un par lot – Version Excel ou libre office
Le détail quantitatif estimatif (DQE) : un par lot – Version Excel ou libre office
Un Mémoire Technique : Ce document est contractuel pour chaque lot. Il doit être dûment complété, daté et signé, par la personne habilitée à engager la société et revêtu du cachet de l'entreprise.
Les candidats répondent à la valeur technique au moyen d'un mémoire et sous forme d'un fichier unique qui est à assembler au format PDF. Le format attendu est de type A4 portrait, avec une possibilité de réaliser des planches au format type A3 Paysage pour le principe de planning prévisionnel de travaux et les rendements.
La qualité du mémoire, avec des chapitres séparés et détaillés correspondant aux sous-critères de jugement et notamment sa bonne présentation doivent permettre de juger de la méthode et de l'adéquation de la réponse des entreprises au dossier de consultation.
Il comportera 50 feuilles A4 maximum, soit 100 pages hors annexes (minimum police 10)*. Ce document devra comporter les éléments suivants
☐ Pour la qualité de l'équipe dédiée - Composition des équipes affectées pour ce marché : effectifs, rôle, qualifications, adéquation des expériences en matière de projet équivalent et formation de chaque membre, respect de la clause insertion ; - Composition du management affecté pour ce marché : effectifs, rôle, qualifications, expériences et formation de chaque membre
☐ Méthodologie détaillée de réalisation des travaux. Cet item intègre les préoccupations concernant les contraintes de circulations et besoins riverains et des autres chantiers en cours dans le Projet de rénovation du quartier Bois-du-Château- NPNRU
☐ Présentation des procédures, des engagements et des délais opératoires , tant pour la phase travaux que pour les études d'exécution : ces points devront être précisés dans le cadre des schémas d'organisation en matière de qualité, sécurité, d'environnement et de gestion des déchets à présenter dans l'offre
☐ Qualité des moyens matériels et des fournitures proposées. Les fiches techniques de qualité et de provenance des fournitures et des matériaux envisagés dans le cadre de la réalisation des travaux (Voir détails ci-après)
☐ Synthèse des éléments clés du mémoire en 2 pages
☐ Planning prévisionnel Travaux Planning prévisionnel de réalisation de la mission tenant compte du plan de phasage établi dans le cadre du DCE par ARTELIA

6. Conditions d'envoi des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, sous peine d'être rejetés.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique sécurisée est obligatoire pour cette consultation. Elle devra être effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Ce pli ne sera ouvert qu'en cas de détection d'un programme malveillant sur l'offre électronique.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents excepté pour les pièces financières (voir paragraphe précédent). Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Aucune signature électronique des documents n'est requise au stade du dépôt de candidature. Le marché sera signé avec l'attributaire retenu à l'issue de la procédure. La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES.

7. Analyse des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 et suivants et R.2152-6 et suivants du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot 1 : TERRASSEMENTS – VOIRIE- SIGNALISATION

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60 %
1.1 - Qualité de l'équipe dédiée (effectifs, rôle, qualifications, expériences en matière de projet équivalent, formation, etc.) Qu'elle soit mandataire, cotraitante ou sous-traitante, l'entreprise présentera le personnel affecté au chantier, ses qualifications et spécialités, ainsi que les CV et références du conducteur de travaux et du chef de chantier et les attestations de qualification correspondantes. Encadrants avec CV / Liste des personnels / Capacité de mobilisation / L'entreprise précisera son organisation pour assurer la coordination avec les autres entreprises, les concessionnaires, les gestionnaires et les riverains	20 %
1.2 - Méthodologie détaillée de réalisation des travaux L'entreprise détaillera les différentes phases de travaux, les méthodes d'exécution, les solutions techniques, les matériels mobilisés et les cadences prévues. Compréhension du contexte du chantier / Détail des modalités de réalisation des études d'exécution, des méthodes de validation et de contrôle interne et externe / Méthodologie de réalisation des voiries provisoires / Dispositions prévues pour maintenir les circulations et les accès aux logements, commerces et équipements du quartier du Bois du Château pendant les travaux / Mesures en faveur de la réduction des nuisances au regard des riverains, des usagers et du site et notamment prise en compte de travaux en pied de bâtiments habités et en activité	20 %
1.3 - Présentation des procédures, des engagements et des délais opératoires Analyse du phasage et du planning / L'entreprise détaillera un phasage avec principe d'accès et de circulation / Adéquation des effectifs, matériels et rendements annoncés avec les délais par secteur. Dispositions prévues pour les interventions fractionnées, les remobilisations et les aléas de chantier. L'entreprise exposera un planning détaillé distinguant les périodes de préparation, de travaux, d'interruption et de remobilisation, ainsi que les essais, les raccordements et les dates de mise à disposition de chaque secteur. Ce planning précisera, par phase et par type de tâche : - L'enchaînement et la durée des tâches ; - Les effectifs et les principaux matériels affectés ; - Les quantités prévisionnelles à réaliser ; - Les rendements journaliers, cohérents avec les quantités et le nombre de jours de travail prévus.	10 %
1.4 - Qualité des moyens matériels et des fournitures proposées Adéquation des matériaux et revêtements proposés aux usages, aux sollicitations et à la durée de service prévue des voiries provisoires, justifiée par les fiches techniques / Qualité des dispositifs de délimitation et de signalisation provisoires : visibilité, stabilité, entretien et facilité de dépose ou de réemploi / Adéquation des matériels et engins aux contraintes du chantier, notamment aux emprises disponibles et à la limitation des nuisances dans le quartier / L'entreprise précisera les dispositions environnementales prévues pour le chantier : conservation et réemploi des matériaux, prévention et tri des déchets, filières de valorisation ou d'élimination, limitation des consommations d'eau et d'énergie et réduction des émissions polluantes. Ces dispositions seront adaptées aux travaux prévus au marché et accompagnées d'engagements concrets.	10%
2-Prix des prestations	40 %

Pour le lot 2 : EAUX PLUVIALES - EAUX USEES - EAU POTABLE

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60 %
1.1 - Qualité de l'équipe dédiée (effectifs, rôle, qualifications, expériences en matière de projet équivalent, formation, etc.) Qu'elle soit mandataire, cotraitante ou sous-traitante, l'entreprise présentera le personnel affecté au chantier, ses qualifications et spécialités, ainsi que les CV et références du conducteur de travaux et du chef de chantier et les attestations de qualification correspondantes. Encadrants avec CV ; effectifs, rôle, qualifications, adéquation des expériences en matière de projet équivalent et formation de chaque membre / Liste des personnels ; effectifs, rôle, qualifications, adéquation des expériences en matière de projet équivalent et formation de chaque membre / Capacité de mobilisation : nombre, composition et disponibilité des équipes dédiées pour la réalisation des travaux, notamment pour les travaux de pose des canalisations et équipements d'assainissement et d'eau potable / L'entreprise précisera son organisation pour assurer la coordination avec les autres entreprises, les concessionnaires, les gestionnaires et les riverains : interlocuteur identifié, préparation des interventions sensibles, information préalable et continuité de l'encadrement pendant les congés.	20 %
1.2 - Méthodologie détaillée de réalisation des travaux L'entreprise détaillera les différentes phases de travaux, les méthodes d'exécution, les solutions techniques, les matériels mobilisés et les cadences prévues. Compréhension du contexte du chantier / Détail des modalités de réalisation des études d'exécution, des méthodes de validation et de contrôle interne et externe / Méthodologie de pose et de raccordement aux réseaux existants : repérage préalable, terrassements à proximité des réseaux et des arbres conservés, maintien du service, organisation des coupures avec les exploitants, remblaiement et compactage des tranchées. Présentation des essais, contrôles et conditions de mise en service adaptés aux réseaux concernés. / Dispositions prévues pour maintenir les circulations et les accès aux logements, commerces et équipements du quartier du Bois du Château pendant les travaux : cheminements piétons continus et accessibles, accès des secours, collecte des déchets, livraisons et accès aux stationnements maintenus. Coordination avec les autres chantiers en cours ou à venir dans le quartier. Les interruptions ponctuelles seront anticipées, limitées et accompagnées de solutions de remplacement / Mesures en faveur de la réduction des nuisances au regard des riverains, des usagers et du site et notamment prise en compte de travaux en pied de bâtiments habités et en activité (notamment la Maison des Associations, le STAPS, les équipements sportifs, le Groupe Scolaire)	20 %
1.3 - Présentation des procédures, des engagements et des délais opératoires Analyse du phasage et du planning / L'entreprise détaillera un phasage avec principe d'accès et de circulation / Adéquation des effectifs, matériels et rendements annoncés avec les délais par secteur. Dispositions prévues pour les interventions fractionnées, les remobilisations et les aléas de chantier. L'entreprise présentera un planning détaillé distinguant les périodes de préparation, de travaux, d'interruption et de remobilisation, ainsi que les essais, les raccordements et les dates de mise à disposition de chaque secteur. Ce planning précisera, par phase et par type de tâche : - L'enchaînement et la durée des tâches ; - Les effectifs et les principaux matériels affectés ; - Les quantités prévisionnelles à réaliser ; - Les rendements journaliers, cohérents avec les quantités et le nombre de jours de travail prévus.	10 %
1.4 - Qualité des moyens matériels et des fournitures proposées Adéquation des conduites et équipements proposés aux prescriptions du marché et aux exigences des exploitants des réseaux d'assainissement et d'eau potable, justifiée par les fiches techniques / Adéquation des matériels et engins aux	10%

<i>contraintes du chantier, notamment aux emprises disponibles et à la limitation des nuisances dans le quartier / L'entreprise précisera les dispositions environnementales prévues pour le chantier : conservation et réemploi des matériaux, prévention et tri des déchets, filières de valorisation ou d'élimination, limitation des consommations d'eau et d'énergie et réduction des émissions polluantes. Ces dispositions seront adaptées aux travaux prévus au marché et accompagnées d'engagements concrets.</i>	
2-Prix des prestations	40 %

Notation des offres :**Pour le critère prix des prestations :**

La note du candidat sera obtenue, en fonction des montants totaux HT des DQE, selon la formule suivante:

Montant de l'offre moins disante

Note du critère prix = ----- X 40
Montant de l'offre examinée

Pour le critère " valeur technique " :

La valeur technique sera appréciée au regard des éléments du cadre de réponse / du mémoire technique. Les sous critères seront notés sur 5 : 0 = pas d'information, 1 = mauvais, 2 = très moyen, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = très bon.

La note obtenue sera pondérée en fonction du pourcentage du critère.

8. Renseignements complémentaires

8.1 - Points de contact

Les candidats peuvent poser des questions au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Pour cela, ils devront transmettre leur question par l'intermédiaire du profil d'acheteur de la Ville, à l'adresse suivante : www.megalix.bretagne.bzh

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

La Ville se réserve également le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date.

Le service de la Commande Publique de la Ville est également disponible pour renseigner les candidats sur toute question d'ordre administratif :

Service Commande Publique
Tél : 02 97 02 22 64
achats@lorient.bzh

Assistance technique sur la plateforme :

Mégalix

8.2 – Visite obligatoire

Une visite sur site est facultative mais conseillée, en accès libre, sans prise de rendez-vous.

8.3 - Voies de recours

Le tribunal territorialement compétent est le tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – CS44416 – 35044 Rennes Cedex – Tél : 02 23 21 28 28.
